



JUL 6 1995

NOTICE OF CONDITIONAL APPROVAL

AVIS D'APPROBATION CONDITIONNELLE

Issued by statutory authority of the Minister of Industry
for:

Émis en vertu du pouvoir statutaire du ministre de
l'Industrie pour:

TYPE OF DEVICE

Dispenser

TYPE D'APPAREIL

Distributeur

APPLICANT

P.D. McLaren Limited
5069 Beresford Street
Burnaby, BC
V5J 1H8

REQUÉRANT

MANUFACTURER

P.D. McLaren Limited
5069 Beresford Street
Burnaby, BC
V5J 1H8

FABRICANT

MODEL(S)/MODÈLE(S)

RATING

CLASSEMENT

ET75
ET100

13 to 45 L/min
13 to 70 L/min

13 à 45 L/min
13 à 70 L/min

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of the principal features only.

SUMMARY DESCRIPTION:

Use in trade is permitted for the purpose of dispensing, measuring and establishing a charge for the liquid propane delivered.

MAIN COMPONENTS

These dispensers incorporate the following approved devices:

- 3/4 inch Neptune meter, type 4D, style NC for ET75;
- 1 inch Schlumberger meter, type 4DN, for ET100.
- Kraus electronic computing register, MICON-100-IP with an automatic temperature compensator (ATC), or any other approved and compatible electronic register with ATC.

OPTIONS

- The suffix "D" and the suffix "S2" both indicate a double or two hose dispenser. All other alpha-numeric suffixes indicate different housings with the same liquid handling components.
- The prefix "S2" indicates that the dispenser incorporates a PetroVend System 2 Card Reader mounted inside the dispenser's cabinet.

REMARQUE: Cette approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

L'utilisation commerciale est autorisée aux fins de distribution, de mesure et de fracturation pour le propane liquéfié livré.

COMPOSANTS PRINCIPAUX

Ces distributeurs sont constitués des appareils approuvés, suivants:

- compteur Neptune 3/4 pouce, type 4D, style NC, pour ET75;
- compteur Schlumberger 1 pouce, type 4DN, pour ET100.
- l'enregistreur calculeur électronique de Kraus, MICON-100-IP avec un compensateur automatique de température (CAT), ou n'importe quel enregistreur électronique approuvé et compatible avec CAT.

OPTIONS

- Le suffixe "D" et le suffixe "S2" indiquent un distributeur double ou à deux boyaux. Tout autre suffixe alpha-numérique indique différents genres de coffrets avec les mêmes composantes volumétriques.
- Le préfixe "S2" indique que le distributeur constitue un lecteur de carte système 2 de PetroVend qui est installé dans le boîtier du distributeur.

SUMMARY DESCRIPTION: Cont'd

The electronic components are only partially enclosed in an explosion-proof enclosure. The intrinsically safe display boards are mounted on separate external panels.

The sensor of the electronic ATC is installed in a one inch solid steel flange on its inlet. The thermal well built into the casting of the vapour release is used for the test thermometer.

The two safety valves provided with the sealing means are sealed open, one on the inlet of the meter and the other on the outlet of the vapour eliminator.

CALIBRATION

These dispensers use an electronic means of calibration supplied by the approved electronic register to which the dispenser is connected.

SEALING

The means of sealing the electronic register is as described in their own respective Notice of Approval.

REVISIONS

Revision 3 was to add the model ET100 with the Schlumberger 1 inch, 4DN meter.

Revision 4 was to add as optional equipment, the use of a PetroVend System "2" Card Reader.

Revision 5 is to add under MAIN COMPONENTS the use of any other approved and compatible electronic register with ATC.

EVALUATED BY

Revision 5
Randy Byrtus, Head, Volume Laboratory
(613) 952-0631

DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

Les composantes électroniques ne sont que partiellement renfermées dans un boîtier antidéflagrant, les tableaux d'affichage à sécurité intrinsèque étant installés à l'intérieur sur des tableaux distincts.

Le capteur d'un CAT électronique est installé, à son entrée, sur une bride d'acier de 1 pouce. Le puit thermique faisant corps avec le cartier de l'éliminateur de vapeur est utilisé pour le thermomètre d'essai.

Les vannes de sécurité, pourvues de moyen pour les sceller, sont scellés en position ouverte, une est sur l'entrée du compteur et l'autre est sur la sortie de l'éliminateur de vapeur.

ÉTALONNAGE

Ces distributeurs utilisent un moyen électronique de faire l'étalonnage qui est fourni par l'enregistreur électronique approuvé à lequel le distributeur est relié,

PLOMBAGE

Le moyen de plombage de l'enregistreur électronique est décrit dans leur avis d'approbation.

RÉVISIONS

Révision 3 ajoute le modèle ET100 équipé avec le modèle 4DN compteur fabriqué par Schlumberger.

Révision 4 ajoute comme équipement optionnel, le Système "2" lecteur de carte de PetroVend.

Révision 5 est d'ajouter sous COMPOSANTS PRINCIPAUX l'utilisation de n'importe quel enregistreur électronique approuvé et compatible avec CAT.

ÉVALUÉ PAR

Révision 5
Randy Byrtus, Chef du Laboratoire Volumétrie
(613) 952-0631

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 3(2) of the said Act.

The marking, installation and manner of use of trade devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Installation and use requirements are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. A verification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local inspection office of Industry Canada.

TERMS AND CONDITIONS:

All devices installed under the authority of this approval shall be modified as may be necessary to meet applicable regulations and specifications.

Prior to selling any device of the type(s) identified herein, the seller shall make known to the buyer in writing the following information:

- (1) that final approval is contingent on the results of inspections carried out on devices in service being satisfactory, and
- (2) that any non-compliance with regulations and specifications that govern approval will be corrected by the applicant.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du(des) type(s) d'appareils identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis aux termes de la Loi sur les poids et mesures, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 3(2) de ladite Loi.

Le marquage, l'installation et l'utilisation commerciales des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis aux termes de la Loi sur les poids et mesures. Les exigences de marquages sont définies dans les articles 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local d'Industrie Canada.

TERMES ET CONDITIONS:

Tout appareil installé en vertu de cette approbation doit être modifié comme il se doit afin de satisfaire à toutes les exigences pertinentes.

Avant de vendre tout appareil du(des) type(s) identifié(s) ci-dessus, le vendeur doit fournir à l'acheteur par écrit les renseignements suivants:

- (1) que l'approbation finale ne sera accordée que sous réserve de résultats satisfaisants obtenus lors d'inspections en service, et
- (2) que toute dérogation au Règlement et aux prescriptions régissant l'approbation devra être corrigée par le requérant.

Unless its extension is authorized in writing by the undersigned, this approval shall expire 1996-07-31.

La présente approbation expire 1996-07-31 à moins que la prolongation soit autorisée par écrit par le soussigné.



D. W. Morgan
Manager
Weights and Measures Laboratories

D. W. Morgan
Gérant
Laboratoires des Poids et mesures

Date: ~~Jul~~ 6 1995

